

beaulieu-lès-loches

Avis favorable du conseil au Scot

Le dernier conseil municipal a été repoussé à 20 h pour permettre à la députée - et conseillère municipale - Sophie Métadier d'être présente malgré une actualité politique chargée : entre le vote de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire dans les outre-mer, à l'Assemblée nationale, et une rencontre en circonscription avec les salariés d'AEG, à Chambray-lès-Tours, où une soixante d'emplois sont menacés. Avant d'être élue députée, Sophie Métadier était maire de Beaulieu et vice-présidente de

la Communauté de communes Loches Sud Touraine, en charge de l'aménagement, l'urbanisme et des espaces naturels sensibles. C'est sous sa conduite qu'a été préparé puis voté en mai dernier, par le conseil communautaire, le Schéma de cohérence territoriale (Scot). À l'issue des cinq autres délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal, présidé par le nouveau maire Philippe Méreau, c'est donc tout naturellement qu'il a cédé la parole à sa conseillère municipale pour qu'elle présente les grandes lignes du Scot, avant

que les élus bellilociens ne se prononcent sur l'avis de la commune (avis favorable voté à l'unanimité, NDLR).

Une vision territoriale pour les quinze ans à venir et pour limiter la consommation des espaces naturels ou des terres agricoles qui se décline en 15 points du Scot : mobilité rurale, logement, accueil des gens du voyage, armature économique, aménagement commercial, tourisme, agriculture et élevage, sylviculture, patrimoine, énergie, trames verte et bleue, ressource en eau, carrières, déchets, risques et nuisances. Bilan : d'ici une quinzaine d'années, 285 hectares supplémentaires auront été artificialisés sur le territoire du sud-Touraine, soit l'équivalent des trois quarts de la superficie de la commune de Beaulieu.

en savoir plus

Les autres délibérations en bref

Informations au conseil des décisions prises par le maire par délégation :

- Emprunt. 200.000 € sur 25 ans pour la réfection de la rue Bourgeoise et la création du parking des Viantaises.

- Demande de subvention. 4.911,33 € (50 % du montant total) au titre des Monuments historiques pour des travaux à la maison des Templiers.

Les délibérations du conseil municipal :

- Vente terrain Sainte-Catherine. 55.000 € net vendeur. Un acquéreur britannique a fait une offre, à la condition suspensive de l'obtention d'un permis de construire.

- Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural.

La Madeleine, entre Beaulieu et Perrusson. Les propriétaires de parcelles concernées par cet accès sont invités à se faire connaître. Coût : 1.500 € environ.

- Redevances d'occupation du domaine public. Pas d'augmentation mais ajout d'une redevance pour l'installation de cirques.

- Adoption anticipée de la nomenclature M57. En remplacement de la nomenclature budgétaire et comptable actuelle M14, une nouvelle présentation de la gestion financière communale.

- Recrutement d'un agent en contrat aidé. Agent en charge de l'animation au sein du service scolaire. 25 h/semaine.

Réponse à l'opposition lochoise

Lors des questions diverses, l'adjointe au maire - Madeleine Laroche - a souhaité réagir à la tribune politique des élus du groupe « Loches, l'élan collectif » (opposition municipale, NDLR) parue dans *Loches actualités*. On y lit « que la commune de Beaulieu s'était retirée du programme de l'élaboration du schéma cyclable. » Madeleine Laroche confirme que « le schéma cyclable est bien dans les fiches-actions de Beaulieu. Je mettrai ça sur le compte de l'incompréhension... »